

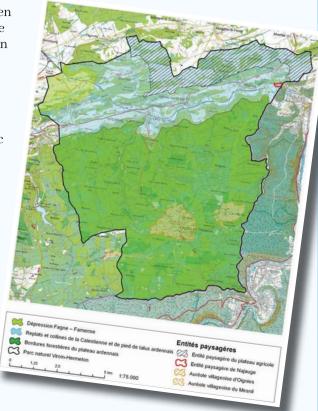
Fin juin, la bonne nouvelle arrivait : le Gouvernement wallon a fixé les modalités d'élaboration de la charte paysagère des parcs naturels. Nous allons pouvoir passer à du concret !

Depuis quelques temps déjà, le Parc naturel Viroin-Hermeton mène en interne une réflexion sur ses paysages : une analyse préliminaire pose le diagnostic pour le territoire. La version définitive sera disponible en téléchargement en novembre sur le site internet www.pnvh.be.

Aujourd'hui, avec le nouvel arrêté du Gouvernement wallon, nous pouvons aller plus loin dans le travail pour en faire émerger, à terme, un plan d'actions relatif au paysage. En effet, la charte paysagère se veut un outil d'aide à la décision, forme de contrat moral entre le Parc naturel et la (ou les) commune(s) appartenant à son territoire. Elle déterminera les orientations en matière de paysage, avec des recommandations et un programme d'actions.

Cette démarche vise à mieux tenir compte des paysages dans la prise de décisions lors du développement de projets sur le territoire, comme l'implantation de nouvelles infrastructures au sein du Parc naturel, par exemple des éoliennes.

Bien entendu, l'idée n'est pas de figer les paysages, mais bien de réfléchir aux différents scenarii possibles et de choisir celui qui est le plus en adéquation avec l'intérêt général, en tenant compte du paysage, qui représente non seulement le cadre de vie, patrimoine commun de tous les habitants du Parc naturel (et plus largement, de la Wallonie), mais aussi une « matière première » pour le tourisme, secteur non négligeable de l'économie locale.



Le programme d'actions pourra également proposer des projets de valorisation et de restauration du patrimoine paysager, pour rendre le Parc naturel encore plus agréable.

Le paysage, c'est la manière dont on perçoit le territoire. Chaque observateur étant différent, avec sa propre sensibilité, chacun perçoit le territoire de manière différente. Il y a donc autant de paysages que d'observateurs! Il s'ensuit qu'il y a autant d'enjeux que d'acteurs également. C'est pourquoi il est crucial que la détermination de ces enjeux se fasse en concertation avec les habitants du Parc naturel et non tout seul, dans un bureau, pour trouver un consensus.

Pour lier l'utile à l'agréable, nous vous invitons à 2 soirées dînatoires consacrées aux enjeux des paysages du Parc naturel. La première aura lieu le mardi 21 novembre et sera consacrée à la Calestienne, la seconde le mardi 28 pour l'Ardenne. RDV à 18h30 à la Maison du Parc, fin vers 21h.

lournal du Parc n°49 3